

Compte rendu du CM du 28/11/22

Total des voix : 16

1) PV précédent CM adopté

16 voix

Ordre du jour

2) Régie ; suite au départ de Fabienne les chèques encaissés par la mairie depuis juillet sont bloqués. Au 01/10/22 de nouvelles factures de cantine et de garderie ont été émises. La situation est maintenant problématique, nous soulignons qu'il convient de faire attention à ne pas encaisser 2 chèques aux familles cette fin d'année.

Le problème a été signalé à la trésorerie. Madame Mari (future DGS) ne souhaitant pas continuer à travailler avec ce système de régie, il sera mis en place en janvier 2023, un système de paiement par prélèvement automatique, géré directement par la Trésorerie.

Mais pour assurer cette période de transition et afin de débloquer la situation et de permettre l'encaissement des chèques, nous proposons la nomination de Madame Delphine Bernou comme régisseur. Nomination adoptée : 16 voix.

3) CALI Convention CAF : concerne l'accueil périscolaire 2022 2026 dans une démarche de renouvellement de la convention.

Renouvellement de la convention adopté : 16 voix.

4) SEMOCTOM : convention à signer pour officialiser la gestion par le SEMOCTOM de l'espace de broyage des déchets verts. Il est rappelé que cet espace est uniquement réservé aux particuliers, habitants de Génissac et qu'il concerne uniquement le dépôt de branchages.

Convention adoptée ; 16 voix.

5 Point financier :

5-1 concernant le financement des équipements informatiques.

Jusqu'à maintenant les postes informatiques de la mairie ne fonctionnaient pas en réseau. A compter du 15/12/22 la mairie travaillera en réseau et disposera d'une nouvelle armoire de connexion et d'un serveur. Ses agents auront de nouveaux postes informatiques.

Tout cela a un coût (environ 7 000 € pour le serveur et 800 € par poste).

10 000 € avaient été provisionnés pour mettre en place une vidéoprotection sur la commune. Mais le coût d'un système de vidéoprotection a explosé ces derniers mois. Le projet est donc suspendu et il est demandé une Décision Modificative pour passer ces 10 000 € vers la partie matériel informatique.

Soit le passage du compte 2158 au compte 2183.

DM adoptée : 16 voix.

Les agents disposeront à l'avenir d'une boîte mail par métier et d'une boîte mail en nom propre. Pour des raisons de sécurité de connexion les visiteurs disposeront d'un WIFI public, mais le WIFI mairie ne sera plus accessible.

5-2 délibération rectificative pour une erreur de 50 € sur un salaire, pris en urgence sur le budget du centre de Loisirs. Soit le passage du compte 6413 au compte 64888.

DM adoptée : 16 voix.

Pour l'avenir nous chercherons à équiper la mairie d'un logiciel de gestion de paye ce qui permettrait de gagner en efficacité.

6) Véhicule volé : il s'agit de valider le remboursement par Groupama du remorquage : 546 € et de l'achat : 180 € de l'épave.

Validation du remboursement adoptée : 16 voix

7) Matériel communal : autorisation de mise en vente

D'un tracteur de marque Renault, année 1991, 110 000 km, 75 ch. Annonce positionnée à 9 000 €.

D'un groupe électrogène non entretenu, vétuste, n'ayant pas servi depuis 1999 et fabriqué à partir d'un moteur de camion. Cet équipement est inutilisable. Il est évoqué de le proposer à Monsieur Cerf. Il faudra prévoir d'en acheter un.

Autorisation de mise en vente des deux matériels - adoptée : 16 voix.

8) dossier de surendettement : le Trésor Public propose l'effacement de la dette concernant les loyers impayés d'une des locataires d'un logement communal. Pour 2021 la dette s'élève à 1244 €.

Effacement de la dette adopté : 2 abstentions – 14 voix pour.

9) Motion de soutien à la viticulture : il s'agit d'apporter un soutien moral aux viticulteurs de notre région qui sont actuellement dans l'épreuve et de confirmer la valeur culturelle, patrimoniale et sociale de la viticulture Girondine.

Motion adoptée : 16 voix

10) Informations diverses :

Concernant la sobriété énergétique : retour sur le séminaire de réflexion qui s'est tenu le 12 novembre : nous demanderons à avoir un référent par association et nous ferons signer une charte de bonne conduite pour l'utilisation des bâtiments communaux.

Passage chaque matin d'un agent référent par bâtiment pour vérification.

La température du dojo est fixée à 17°C, la température de l'école à 20 °C.

Nous évoquons l'éclairage public, une partie de la facturation des Kwatts de la commune est faite au forfait (50 000 kwatts) et petite partie au réel. Les prochains achats d'éclairage seront des éclairages solaires ou à LED.

Des travaux de modification des bureaux municipaux sont en cours, ces travaux sont effectués par les agents du service technique. En début d'année, l'accueil du public se fera par les jardins.

Le CM se termine à 21h55.

La Secrétaire de séance,

Isabelle Bouchon Peaucelle